

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-775179

147247



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 13128

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Chergui Danif Adnane

Date de naissance : 10/19/1992

Adresse : Res sidi abdenrahman GH14 apt 45 Oulfa Casablanca

Tél. : 0611424290

Total des frais engagés : 294,3 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 3 JAN 2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : *maladie*
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

30/1/2023

Authorisation CNDP N° : AA-215/2019

ADHÉRENT

EXECUTION DES PRESCRIPTIONS		
Cachet du Pharmacien ou du Remiseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ANCA 10mm 137 N° 1 Secteur 1 Nas simi liseste 105 229 54 16 ANCA Baaatar 07/01/23 Sebou - Oulfa 07/01/23	Dr. EL ALAMI Spec. 84 cote du 07/01/23 105 229 956 00	FL. 80. 1950

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Cabinet de Pédiatrie

Dr EL ALAMI ☺

Docteur EL ALAMI Abdellatif

Spécialiste Pédiatre
Ex-Enseignant à la Faculté de Médecine
de Casablanca
Fibroscopie Digestive Biopsie Jejunale

Sur Rendez-vous

الدكتور العلمي عبد اللطيف
اختصاصي في أمراض الأطفال والرضيع
أستاذ سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء
التنظير الداخلي للجهاز الهضمي

بالموعد

Casablanca, le 07/01/23 الدار البيضاء في :

Chez Dr. EL ALAMI

76.8
PHARMACIE DE LA GUERISON
Imm 137 N° 1 Secteur C2
Hay Nassim Lissasfa - Casablanca
Tél.: 05 22 91 57 76

Pharmacie TAM
Dr. Bennani Jaafar
102 Bd Oued Sebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél. 05 22 91 18 99

1950
Uve Dore 100 usd

Dr. EL ALAMI Abdellatif
Spécialiste Pédiatre
87, Bd. 11 Janvier Casablanca
(à côté du cinéma colisée) - Casablanca - Tél : 05 22 31 95 00
Tél : 05 22 31 95 00 - GSM : 06 61 13 83 40

05 22 31 95 00, شارع 11 ينابر (بجانب سينما كوليزي) الدار البيضاء - الهاتف : 87
87, Bd. 11 Janvier (à côté du cinéma colisée) - Casablanca - Tél : 05 22 31 95 00
En cas d'Urgence, Contacter GSM : 06 61 13 83 40

LOT/MFD/EXP:



Suspension for injection:
intramuscular use
Suspension injectable ;
voie intramusculaire
Suspension inyectable ;
via intramuscular

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 74,80 DH
ID : 646609
6 118001 140244

10

gsk

1 dose/dosis (0,5 ml)

Prefilled syringe (1 dose) + 1 needle
Seringue préremplie (1 dose) + 1 aiguille
Jeringa precargada (1 dosis) + 1 aguja

rDNA hepatitis B vaccine
Vaccin contre l'hépatite B ADNr
Vacuna antihepatitis B ADNr

Maphar
Bd Alkmla N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH
6 118001 185030